Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

Band: - (1999)

Rubrik: Annexe aux comptes du groupe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Principes de consolidation

→ Généralités

Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et des recommandations relatives à la présentation des comptes en Suisse (RPC). Ils donnent une image fidèle (true and fair view) des comptes annuels consolidés.

→ Date de clôture

L'exercice compte 12 mois pour toutes les sociétés. Exception faite de la Kraftwerk Rupperswil-Auenstein AG (clôture au 30 septembre), l'exercice comptable de toutes les unités incluses est identique à l'année civile.

→ Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et de toutes les sociétés dans lesquelles les CFF détiennent, directement ou indirectement, la majorité des voix.

La participation de 100% à la Alp-Transit Gotthard AG n'est pas consolidée, mais prise en compte selon la méthode de mise en équivalence. En effet, un accord passé entre la CFF SA et la Confédération confère, dans ce cas, une influence prépondérante à cette dernière et le critère de la direction unique n'est donc pas rempli.

Les sociétés constituant le périmètre de consolidation sont indiquées à la page 26.

→ Méthode de consolidation

La méthode de l'intégrale globale est appliquée à toutes les sociétés auxquelles la CFF SA participe, directement ou indirectement, pour plus de 50%. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges sont saisis à 100%; la part de tiers aux capitaux propres et au résultat figure séparément.

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode purchase.
Les actifs et les passifs internes au groupe ainsi que les produits et les charges sont compensés réciproquement. Les profits non réalisés découlant des transactions entre sociétés consolidées sont éliminés.

Les contreparties liées, c'est-à-dire toutes les sociétés dans lesquelles la CFF SA détient une participation de 20% à 50% des voix, sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence.

→ Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires indiqués correspondent à la somme des intérêts minoritaires relatifs à l'ensemble des sociétés concernées.

→ Conversion des monnaies étrangères

A l'exception de la S-Rail Europe GmbH, Singen, fondée fin décembre 1999, toutes les sociétés du groupe établissent leurs comptes annuels en francs suisses. Les bilans libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour de clôture, les comptes de résultat, au cours annuel moyen. La différence résultant de la conversion est portée au débit ou au crédit des réserves du groupe et n'intervient pas au niveau du compte de résultat. Les gains et les pertes de change qui résultent de transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du groupe sont affectés au compte de résultat.

→ Goodwill

Lors de la première consolidation, le patrimoine et les dettes d'une société sont évalués selon des principes uniformes (fair value). La différence entre les capitaux propres et le prix d'achat (goodwill) est inscrite à l'actif et généralement amortie de manière linéaire sur cinq ans. Il n'existe aucun goodwill devant être inscrit à l'actif pour des acquisitions faites jusqu'au 31 décembre 1999.

Principes d'évaluation

→ Généralités

Les comptes du groupe sont basés sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation uniformes. Les exceptions suivantes mises à part, les principes de présentation et d'évaluation satisfont aux RPC:

- Une expertise externe visant à apprécier le domaine Energie dans le cadre du bilan d'ouverture de la CFF SA a révélé la nécessité de réaliser des amortissements exceptionnels sur des installations de production ainsi qu'un besoin global de provisions. La provision pour le domaine énergétique des CFF (neutre au niveau du compte de résultat des CFF, c'est-à-dire à la charge de la Confédération) doit être déterminée à la fin de cette année, après l'introduction d'une nouvelle stratégie dans le contexte d'un marché de l'électricité libéralisé. La perte pour l'an 2000 est inscrite au bilan en date du 31 décembre 1999.
- Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de CHF en date du 1er janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de CHF pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

→ Actifs circulants

Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, en comptes postaux et en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme.

Les titres sont évalués au cours atteint à la fin de l'année.

Les créances résultant de ventes et de prestations de services sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs nécessaires. Les risques de solvabilité concrets donnent lieu à des provisions individuelles, les risques latents à des provisions forfaitaires.

→ Actifs immobilisés

Les stocks servent presque exclusivement aux besoins de l'entreprise. Ils sont donc comptabilisés au niveau des actifs immobilisés, soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient (principe de la valeur la plus basse). Le prix de revient comprend les coûts de matières et les coûts de fabrication particuliers, mais non les majorations de frais généraux. Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte dans le cadre de corrections de valeur.

Les immobilisations financières comprennent les participations non consolidées représentant au moins 20% des voix et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence ainsi que les autres participations non consolidées comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les immobilisations

financières comprennent en outre des créances à long terme envers des tiers, envers des contreparties liées et envers l'actionnaire. Celles-ci sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite des amortissements nécessaires. Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les durées d'utilisation approximatives sont les suivantes:

Equipements de la technique industrielle ainsi	
qu'équipement électrotechniques et mécaniques	15 à 25 ans
Instruments, mobilier et outillage	10 ans
Informatique, systèmes de télécommunication	4 à 10 ans
Véhicules	
Locomotives et véhicules moteurs	25 ans
Voitures voyageurs et wagons marchandises	20 ans
Wagons de service	30 ans
Véhicules routiers et autres	10 à 25 ans
Technique ferroviaire	20 à 50 ans
Raccordement, alimentation, évacuation	15 à 25 ans
Ouvrages hydrauliques	80 ans
Bâtiments	50 à 75 ans

Les contrats de leasing, qui, au niveau économique, sont assimilés à l'achat d'un objet (leasing financier), sont comptabilisés au niveau des immobilisations corporelles et amortis sur la même durée que des immobilisations correspondantes. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées au niveau des dettes financières. Les gains issus des opérations sale and lease-back (leasing financier) donnent lieu à la constitution de provisions dissoutes sur l'ensemble de la durée du contrat.

Les infrastructures en construction englobent l'ensemble des coûts accumulés dans le cadre d'un projet. Les coûts non activés sont amortis jusqu'à la fin du projet.

Les immobilisations incorporelles englobent les valeurs incorporelles acquises (droits d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée d'utilisation.

→ Dettes

Les cotisations à la prévoyance professionnelle s'effectuent conformément aux prescriptions de la LPP. Les principales institutions de prévoyance du groupe appliquent le système de la primauté des prestations. Les prestations versées aux collaborateurs assurés sont généralement calculées en pour cent du salaire escompté durant les dernières années qui précèdent le départ en retraite et sont fonction du nombre d'années de service.

La prévoyance professionnelle des employés du groupe CFF est assurée par la Caisse de pensions des CFF, autonome depuis le 1^{er} janvier 1999. En sont exclus une soixantaine de collaborateurs employés auprès de filiales affiliées à d'autres institutions de prévoyance.

L'amortissement, par la Confédération, d'une insuffisance de couverture de 5156 millions de CHF existant à la date d'externalisation est prévu comme suit: en 1999 et 2000, 1000 millions de CHF par an, en 2001, 3156 millions de CHF. Les dettes que ces amortissements impliquent pour la CFF SA sont amorties de manière linéaire d'ici 2004, la Confédération abandonnant le recouvrement des créances. Exception faite des charges financières liées à l'insuffisance de couverture, les transactions de refinancement n'interviennent pas au niveau du compte de résultat de la CFF SA.

Conformément aux RPC 16, l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions a donné lieu à la constitution de provisions mentionnées dans les comptes du groupe. L'insuffisance de couverture est calculée annuellement selon la méthode du Projected United Credit (Coût Unitaire Projeté).

Les autres provisions sont constituées et dissoutes selon les principes de l'économie commerciale. Les impôts latents concernent uniquement des participations, la CFF SA n'étant pas soumise à l'impôt. Ils tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial ainsi qu'à la fiscalité locale. Les provisions sont constituées selon la comprehensive liability method et, le cas échéant, adaptées en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

En application du principe de précaution, les réductions d'impôt sur les pertes fiscales reportées et les crédits d'impôt escomptés ne sont pas pris en compte.

→ Instruments financiers dérivés

Dans le domaine financier, les CFF appliquent une stratégie visant à réduire les risques. Les instruments dérivés servent donc exclusivement à couvrir les opérations de base. Les événements ayant un impact sur le résultat sont comptabilisés. Une évaluation régulière des transactions permet de maintenir le contrôle en ce qui concerne le risque.



Remarques concernant les comptes du groupe

1 Modification du périmètre de consolidation

Depuis la première consolidation, au 1^{er} janvier 1999, le périmètre de consolidation a subi les modifications suivantes.

Entrées:

- ChemOil Logistics AG, Bâle: en avril 1999, la CFF SA a pris une participation de 51% à la nouvelle société.
- RailAway AG, Lucerne: en octobre 1999, la CFF SA a pris une participation de 100% à la nouvelle société.
- S-Rail Europe GmbH, Singen: en décembre 1999, la CFF SA a pris une participation de 75% à la nouvelle société.

Sorties

- BEAG AG, Bâle: la société est en liquidation.

	1999 En M CHF
2 Produits du trafic	Ell Mi Olli
Trafic voyageurs	1 608,0
Trafic marchandises	1 012,8
Prestations ferroviaires	113,8
Infrastructure	9,5
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	557,9
Indemnités compensatoires liées au ferroutage	125,0
Total produits du trafic	3 427,0
	1999
	En M CHF
3 Produits accessoires	
Personnel détaché	14,3
Prestations de services pour tiers	52,8
Travaux effectués pour des tiers ainsi	
que travaux de maintenance et d'entretien	53,2
Produits résultant de la location	41,2
Ventes d'énergie	96,8
Opérations de change	38,8
Commissions	86,3
Matériel et imprimés	42,8
Taxes	15,2
Participations financières	27,5
Autres produits accessoires	15,7
Total produits accessoires	484,6

	1999
	En M CHF
4 Prestations propres	
Investissements	298,3
Etablissement de stocks	84,3
Total prestations propres	382,6
	1999
	En M CHF
5 Prestations de la Confédération	
5 Prestations de la Confédération Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	711,0
	711,0 562,0

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes ainsi que sur les investissements non activés concernant de nouvelles infrastructures.

	1999
	En M CHF
6 Charges de personnel	
Charges de personnel	2 420,0
Charges sociales	532,8
Autres charges de personnel	43,5
Total charges de personnel	2 996,3

Les charges sociales comprennent, outre les cotisations usuelles, les charges financières de 200,7 millions de CHF liées à l'insuffisance de couverture présentée par la Caisse de pensions des CFF. Le refinancement de cette insuffisance d'ici l'an 2001 implique une réduction constante de ces charges financières.

	1999 En M CHF
7 Autres charges d'exploitation	
Loyers pour immobilisations corporelles	19,6
Entretien, réparations et remplacement	
d'installations par des tiers	147,8
Charges de véhicules	64,4
Assurances-choses, droits, taxes	63,5
Charges d'énergie, évacuation des déchets	189,6
Charges d'administration et d'informatique	119,6
Publicité	22,3
Autres charges d'exploitation	41,3
Charges pour prestations fournies par des tiers	238,1
Total autres charges d'exploitation	906,2

	1999 En M CHF
8 Amortissements	
Dépréciations sur participations	0,8
Amortissements sur immobilisations corporelles	849,3
Amortissements sur immobilisations incorporelles	2,2
Total amortissements	852,3

9 Application d'un taux forfaitaire/Réduction de la TVA déductible

Cette position est liée aux dispositions appliquées, en matière de TVA, aux entreprises de transports publics. La CFF SA ne profite pas d'une réduction de la TVA déductible, mais verse sur le chiffre d'affaires un impôt de 2,7%. Etant donné que les prestations de la Confédération et les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, celui-ci n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

	1999 En M CHF
10 Produits financiers	
Produits financiers des liquidités, des titres	
et des placements auprès de tiers	42,5
Produits financiers sur participations à des contreparties liées	4,0
Produits financiers sur créances envers des contreparties liées	28,2
Autres produits financiers	31,1
11 Charges financières	1999 En M CHF
Charges financières pour financement par des tiers	En M CHF 186,9
11 Charges financières Charges financières pour financement par des tiers Charges financières pour financement par l'actionnaire Autres charges financières	En M CHF

	1999 En M CHF
12 Résultat exceptionnel	
Produits exceptionnels	83,5
Charges exceptionnelles	-209,5
Total résultat exceptionnel	-126,0

Les produits exceptionnels englobent, notamment, la dissolution des provisions pour charges d'électricité (40 millions de CHF).

Les charges exceptionnelles sont avant tout liées à la constitution de provisions relatives aux frais de restructuration découlant de la joint-venture entre les FS et la CFF SA (120 millions de CHF), à l'augmentation des provisions pour assurances (51,6 millions de CHF) et à d'autres charges ne pouvant être comptabilisées au niveau des charges d'exploitation.

	1999 En M CHF
13 Charges d'impôts	
Impôts courants sur les bénéfices et le capital	1,6
Impôts latents sur les bénéfices	0,0
Total charges d'impôts	1,6

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la CFF SA est exonérée d'impôts. Les sociétés auxquelles la CFF SA participe sont, par contre, soumises à l'impôt.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF	
14 Liquidités			
Caisse	43,2	31,2	
Poste	3,0	20,9	
Banques	56,2	294,6	
Dépôts à terme	1 163,5	781,3	
Comptes d'attente	2,2	3,3	
Total liquidités	1 268,1	1 131,3	

Conformément à la loi sur les finances de la Confédération, l'Administration fédérale des finances (AFF) effectue une grande partie des transactions financières de la CFF SA. Etant donné que les avoirs en comptes courants (14,5 millions de CHF) et les dépôts à terme (970 millions de CHF) détenus par l'Administration fédérale des finances au jour d'établissement du bilan jouent un rôle important lorsqu'il s'agit d'apprécier la liquidité, ceux-ci sont comptabilisés dans la position adéquate au niveau des liquidités.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHI
15 Placements à court terme/Titres		
Titres réalisables à court terme	4,3	54,9
Autres placements à court terme	40,2	94,6
Total placements à court terme/Titres	44,5	149,5
	31.12.1999	1.1.199
	En M CHF	En M CH
16 Créances résultant de ventes et de		
16 Créances résultant de ventes et de prestations de services		
prestations de services	services	
prestations de services Créances résultant de ventes et de prestations de s	services 423,6	340,
prestations de services Créances résultant de ventes et de prestations de servers des tiers		
	423,6	340,4 24,4 –27,2
prestations de services Créances résultant de ventes et de prestations de senvers des tiers envers des contreparties liées	423,6 2,8	24,

	Titres à long terme En M CHF	Participations aux contre- parties liées En M CHF	Autres participations En M CHF	Créances à long terme envers des tiers En M CHF	Créances à long terme envers des contreparties liées En M CHF	Créances à long terme envers l'actionnaire En M CHF	Total En M CHF
17 Immobilisations	financières						
Coût d'acquisition							
Etat au 1.1.1999	349,8	106,8	132,0	571,8	463,8	5 156,8	6 781,0
Augmentation	0,0	2,6	1,4	20,5	12,4	0,0	36,9
Diminution	-48,4	0,0	-0,1	-8,9	-6,0	-850,0	-913,4
Transferts	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,8
Etat au 31.12.1999	301,4	109,4	134,1	583,4	470,2	4 306,8	5 905,3
Amortissements cum	nulés						
Etat au 1.1.1999	0,0	0,0	-8,9	-31,5	0,0	0,0	-40,4
Augmentation	0,0	-0,2	-0,6	0,0	0,0	0,0	-0,8
Diminution	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Transferts	0,0	0,0	-0,8	0,0	0,0	0,0	-0,8
Etat au 31.12.1999	0,0	-0,2	-10,3	-31,5	0,0	0,0	-42,0
Valeur comptable ne	tte						
au 31.12.1999	301,4	109,2	123,8	551,9	470,2	4 306,8	5 863,3

La diminution des créances à long terme envers l'actionnaire est liée aux modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 25).

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
18 Matériel et pièces de rechange à usage propre		
Stocks	350,6	437,8
Acomptes sur stocks	0,6	0,4
Corrections de valeur	-131,9	-162,2
Total matériel et pièces de rechange à usage propr	e 219,3	276,0

19 Infrastructures en co et immobilisations co		Infrastruc- ture/Super- structure/ Technique ferroviaire En M CH	Autres immob. corporelles En M CH	Terrains En M CH	Bâtiments En M CH	Total immob. corporelles En M CH	Infrastruc- tures en construction En M CH	Total immob. corporelles et infra- structures en construction En M CH
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.1999	9 751,2	9 856,5	4 514,8	1 502,8	3 189,7	28 815,0	5 593,7	34 408,7
Investissements infra-								
structures en construction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 776,5	1 776,5
Investissements immobi-								
lisations corporelles	0,1	4,5	2,0	0,0	9,4	16,0	0,0	16,0
Diminution infrastructures								
en construction/								
Augmentation immobi-								
lisations corporelles	420,9	980,3	324,2	35,1	320,1	2 080,6	-2 405,1	-324,5
Diminution immobi-								
lisations corporelles	-251,7	-49,2	-176,8	-19,8	-25,7	-523,2	0,0	-523,2
Transferts	-0,6	-621,0	-261,4	-35,8	-268,1	-1 186,9	1 185,5	-1,4
Etat au 31.12.1999	9 919,9	10 171,1	4 402,8	1 482,3	3 225,4	29 201,5	6 150,6	35 352,1
dont contrats de leasing	1 487,2					1 487,2		1 487,2
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.1999	-5 722,0	-3 202,9	-2 923,8	-19,7	-1 439,6	-13 308,0	-864,7	-14 172,7
Augmentation	-324,0	-304,6	-115,9	0,0	-56,5	-801,0	0,0	-801,0
Diminution	226,9	29,1	121,2	0,0	8,0	385,2	10,5	395,7
Transferts	-2,6	0,0	0,4	0,0	4,3	2,1	0,0	2,1
Etat au 31.12.1999	-5 821,7	-3 478,4	-2 918,1	-19,7	-1 483,8	-13 721,7	-854,2	-14 575,9
dont contrats de leasing	-360,1					-360,1		-360,1
Valeur comptable nette au 31.12.1999	4 098,2	6 692,7	1 484,7	1 462,6	1 741,6	15 479,8	5 296,4	20 776,2
dont contrats de leasing	1 127,1	0 002,1	1 404,7	1 702,0	1 1 4 1,0	1 127,1	0 200,4	1 127,1
done contrate de leasing	1121,1					1 121,1	The state of the s	1 121,1

Le compte Autres immobilisations corporelles englobe l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation. Pour l'exercice sous revue, les amortissements sur les véhicules faisant l'objet d'un contrat de leasing s'élèvent à 62,5 millions de CHF.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
20 Immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles	50,4	51,8
Amortissements	-16,9	-15,1
Total immobilisations incorporelles	33,5	36,7

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
21 Dettes financières à court terme		
Dettes bancaires à court terme	3,7	9,3
Dettes financières envers des tiers	179,1	21,7
Dettes financières envers la Caisse de pensions	31,4	83,0
Total dettes financières à court terme	214,2	114,0

L'augmentation des dettes financières à court terme est due à des emprunts obligataires émis par la Kraftwerk Amsteg AG (150 millions de CHF) et la Etzelwerk AG (15 millions de CHF) et qui arrivent à échéance en l'an 2000.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
22 Passifs de régularisation		
Titres de transport	286,3	275,4
Vacances et heures supplémentaires	61,2	55,6
Charges financières	83,8	68,1
Autres	213,6	265,1
Total passifs de régularisation	644,9	664,2

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarifs et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport usuels.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
23 Provisions à court terme		
Charges d'électricité	65,0	40,0
Opérations de dépollution	10,0	10,0
Provisions à court terme pour impôts	0,4	11,8
Préretraites 1999	0,0	172,4
Insuffisance de couverture de la Caisse de pensions	0,0	58,3
Autres provisions à court terme	35,6	60,3
Total provisions à court terme	111,0	352,8

La diminution des provisions à court terme est essentiellement due à la campagne de mise en préretraite achevée en 1999. De plus, il y a eu, concernant les charges d'électricité, dissolution de provisions pour un montant de 40 millions de CHF. Le montant de 65 millions de CHF a été transféré des provisions à long terme vers les provisions à court terme.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
24 Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	427,8	377,9
Dettes résultant de contrats de leasing	1 841,8	1 783,0
Dettes hypothécaires	7,4	7,6
Emprunts par obligations	300,0	465,0
Caisse du personnel	1 428,6	1 441,6
Total dettes financières à long terme	4 005,6	4 075,1

Les emprunts obligataires émis par la Etzelwerk AG (15 millions de CHF) et la Kraftwerk Amsteg AG (150 millions de CHF) arrivent à échéance en l'an 2000 et sont comptabilisés au niveau des dettes financières à court terme. Etant donné que les intérêts liés aux contrats de leasing sont partiellement capitalisés, les dettes résultant de contrats de leasing ont augmenté.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
25 Autres dettes à long terme		
Emprunts à long terme à des tiers	12,9	16,7
Dettes envers des contreparties liées	0,0	5,0
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	6 072,6	5 327,8
Dettes envers des institutions de prévoyance	4 156,8	5 156,8
Total autres dettes à long terme	10 242,3	10 506,3

Les dettes envers l'actionnaire (Confédération) se présentent comme suit:

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
Prêts à taux variable	3 389,0	3 328,0
Prêts liés au refinancement de la Caisse		
de pensions des CFF	120,6	0,0
Prêts du fonds destiné aux grands projets ferroviaires	242,9	102,1
Prêts à taux variable du fonds destiné aux		
grands projets ferroviaires	2 320,1	1 897,7
Total	6 072,6	5 327,8

Le projet Rail 2000 est financé grâce à des prêts octroyés par le fonds destiné aux grands projets ferroviaires. Pour ces prêts, les taux varient entre 2,75 et 3,75%.

La diminution des dettes envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions des CFF. Conformément au plan de refinancement, la Confédération a, durant l'exercice sous revue, renoncé à un avoir de 850 millions de CHF (voir remarque 17).

	31.12.1999	1.1.1999
	En M CHF	En M CHF
26 Provisions à long terme		
Engagements de prévoyance (RPC 16)	650,0	650,0
Entretien du matériel roulant	117,3	124,4
Frais de restructuration pour joint-venture		
entre FS et CFF SA	120,0	0,0
Opérations de dépollution	100,0	100,0
Charges d'électricité	0,0	65,0
Autres provisions à long terme	464,1	485,1
Total provisions à long terme	1 451,4	1 424,5

Les provisions pour l'entretien du matériel roulant permettent de couvrir le surcroît de charges occasionné par l'assainissement des véhicules lié à des dispositions légales (par exemple dans le cadre de la protection de l'environnement). Les frais de restructuration liés à la joint-venture seront occasionnés dans les une à trois années à venir. Les opérations de dépollution ont été engagées vers la fin de l'exercice. Les provisions ne serviront donc qu'à partir de l'an 2000. Les provisions pour charges d'électricité ont été transférées dans les provisions à court terme. Les autres provisions à long terme ont été constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles et de produits issus de transactions US-lease (138,5 millions de CHF). D'autre part, elles englobent des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures (50,4 millions de CHF) et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

Prévoyance professionnelle

Pour calculer les engagements de prévoyance, il a été tenu compte des paramètres suivants:

	1999
Taux d'escompte	5,0
Evolution des salaires	2,5
Evolution des rentes	1,0
Rendement escompté sur la fortune	5,0

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
Situation financière concernant les engagements de prévoyance		
Fortune de l'institution de prévoyance	13 102,0	12 786,0
Engagements	-13 682,0	-13 436,0
Total insuffisance de couverture	-580,0	-650,0

Durant l'exercice sous revue, l'insuffisance de couverture a été réduite de 70 millions de CHF. Toutefois, tant que les engagements de prévoyance évolueront dans la marge prévue par les RPC 16, ils ne seront pas comptabilisés au niveau du compte de résultat.

				1999 En M CHF
Charges annuelles nettes	liées aux pensi	ons		
Charges de prévoyance ani	nuelles (service d	cost)		198,0
Charges financières liées aux engagements de prévoyance (PBO) Rendement escompté sur la fortune			684,0 -655,0	
				Total charges annuelles li
	Capital- actions En M CHF	Réserves provenant de primes Agio En M CHF	Réserves provenant de bénéfices En M CHF	Total En M CHF
27 Evolution des	actions	provenant de primes Agio	provenant de bénéfices	
27 Evolution des capitaux propres	actions	provenant de primes Agio	provenant de bénéfices	
capitaux propres	actions	provenant de primes Agio	provenant de bénéfices	
capitaux propres Etat au 01.01.1999	actions En M CHF	provenant de primes Agio En M CHF	provenant de bénéfices En M CHF	En M CHF
	actions En M CHF	provenant de primes Agio En M CHF	provenant de bénéfices En M CHF	En M CHI

Le capital-actions est réparti sur 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50 chacune.

28 Remarques d'ordre juridique

(dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
28.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers		
Cautionnements et garanties	173,0	179,8
Engagements résultant du		
capital-actions non libéré	110,1	110,1
Total	283,1	289,9

La CFF SA participe, en outre, à plusieurs sociétés simples à responsabilité solidaire.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF	
28.2 Actifs mis en gage			
Valeur comptable des actifs mis en gage	14,1	14,2	
Total	14,1	14,2	

28.3 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
28.4 Dettes envers des institutions de		
prévoyance professionnelle		
Dettes à court terme	41,1	187,7
Dettes à long terme	4 156,8	5 156,8
Total	4 197,9	5 344,5
	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
28.5 Emprunts obligataires	100	
Emprunt Etzelwerk AG 6,750% 1992–2000	15,0	15,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,625% 1993–2003	100,0	100,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 5,250% 1995–2000	150,0	150,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,375% 1996–2006	150,0	150,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,500% 1998–2007	50,0	50,0
Total	465,0	465,0

29 Parties liées

La Confédération détient la totalité des actions de la CFF SA. En 1999, l'actionnaire a versé à la CFF SA des indemnités compensatoires pour un montant de 1798,7 millions de CHF. Ce montant est constitué comme suit:

Total	1 798,7
Indemnités compensatoires liées au ferroutage	125,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	400,7
Contribution d'exploitation de l'infrastructure	562,0
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	711,0
	1999 En M CHF

30 Instruments financiers

Différents contrats à terme permettent de couvrir les engagements découlant des transactions US-lease. Alors que le montant inscrit au bilan est de 189,5 millions d'USD, le prix du marché se monte à 194,6 millions d'USD.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change étaient couverts par les instruments dérivés suivants:

	Valeurs contractuelles En M CHF	31.12.1999 Valeur de remplacement positive négative En M CHF En M CHF	
Contrats à terme	64,1	0,3	0,7
Options	49,9	0,2	1,2
Total	114,0	0,5	1,9

31 Répartition

L'activité commerciale des CFF consiste principalement à fournir des prestations de services dans le domaine du trafic et de l'infrastructure ferroviaires. La CFF SA possède un impact majeur concernant la répartition. En effet, les prestations des autres sociétés du groupe sont, en grande partie, exécutées pour le compte de la CFF SA et sont donc éliminées dans le cadre de la consolidation. L'activité commerciale porte de façon prépondérante sur la Suisse, considérée comme une entité géographique. Etant donné cette situation, les détails concernant la répartition sont fournis en annexe aux comptes de la CFF SA (voir pages 41).

32 Evénements survenus après la clôture du bilan

Entre la date d'établissement du bilan et la date d'établissement du rapport de l'organe de révision, il ne s'est produit aucun événement devant être rendu public.